LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION

Vu le Code de l'éducation ;

Vu les articles R. 324-1 à R. 324-23 du code de la recherche, relatifs à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 1er février 2023 portant nomination du président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2013-110 du 6 juin 2013 relative aux unités de recherche et autres formations de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision Inserm n° 2015-33 créant l'unité mixte de recherche U 1188 et nommant Monsieur Olivier MEILHAC directeur ;

Vu la décision Inserm n° 2020-53 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1188 ;

Vu la décision Inserm n° 2022-57 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1188 ;

Vu la décision Inserm n° 2024-144 renouvelant l'unité mixte de recherche U 1188 ;

DECIDENT :

Article 1 : L'unité mixte de recherche U 1188 intitulée « Diabète athérothrombose Thérapies Réunion Océan Indien » change d'adresse et se situe désormais au 77 avenue du Docteur Jean-Marie Dambreville, Campus Terre Sainte, 97410 Saint-Pierre, La Réunion.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter du 1er janvier 2023.

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Didier Samuel

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
Le Président
de l'Université de La Réunion
Pr Jean-François HOARAU

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE DE LA REUNION